

1. Paiements pendant l'année financière 1979-1980: a) Les transports routiers et les transporteurs maritimes domiciliés à Terre-Neuve ont reçu 3.2 millions de dollars. b) Les Chemins de fer nationaux du Canada, durant la même période, ont reçu 19.2 millions de dollars. Cependant, ce montant s'applique à l'ensemble des transports effectués dans la région de l'Atlantique et ne peut donc pas s'appliquer uniquement à ceux de Terre-Neuve.

2. Voir la partie 1b).

3. Paiements pendant l'année financière 1980-1981: a) Les transporteurs routiers et les transporteurs maritimes domiciliés à Terre-Neuve ont reçu 3.6 millions de dollars. b) Les Chemins de fer nationaux du Canada ont reçu 17 millions de dollars pour les transports effectués dans l'ensemble de la région de l'Atlantique. Ce montant ne peut donc pas s'appliquer uniquement à ceux de Terre-Neuve.

En ce qui concerne Transports Canada, voici certains renseignements sur les subventions au transport maritime à Terre-Neuve.

1. Paiements effectués pendant l'année financière 1979-1980:

CN Marine	1979-1980
Service North Sydney— Port-aux-Basques	\$32,877,577
Service de cabotage de Terre-Neuve	26,405,962
Service North Sydney—Argentia	6,752,687
CN	
Service North Sydney— Port-aux-Basques	23,407,000
	\$89,443,226
Newfoundland Steamships Ltd.	
Service Saint-Jean et Corner Brook— Montréal	4,029,750
Northern Cruiser Ltd.	
Service Sainte-Barbe—Blanc-Sablon	569,831
	\$94,042,807
Subvention à la province de Terre-Neuve	\$ 1,400,000

2. Oui. Comme nous pouvons le voir, les subventions comprennent les paiements versés à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada en vertu des marchés qui ont été conclus avec Sa Majesté et qui prévoient le paiement des frais de transbordement des marchandises depuis les wagons jusqu'aux navires (et l'inverse), et depuis les bogies pour chemin de fer à voie normale jusqu'aux bogies pour chemin de fer à voie étroite (et l'inverse), ainsi que les frais de traversier et de terminus. En outre, nous avons appris que pour l'année 1979-1980, le CN a assumé des pertes d'environ 28 millions de dollars subies par sa division TerraTransport de Terre-Neuve, pour lesquelles il n'avait reçu aucune subvention du gouvernement fédéral.

3. Les frais estimatifs pour l'année financière 1980-1981 sont les suivants:

CN Marine	1980-1981
Service North Sydney— Port-aux-Basques	\$36,386,000
Service de cabotage de Terre-Neuve	30,172,000
Service North Sydney—Argentia	9,011,000
CN	
Service North Sydney— Port-aux-Basques	20,412,000
	\$95,981,000

Questions au Feuilleton

CN Marine	1980-1981
Newfoundland Steamships Ltd.	
Service Saint-Jean et Corner Brook— Montréal	4,000,000
Northern Cruiser Ltd.	
Service Sainte-Barbe—Blanc-Sablon	603,500
	\$100,584,500
Subvention à la province de Terre-Neuve	\$ 1,544,625

En outre, nous avons appris que pour l'année 1980-1981, le CN s'attend à ce que sa division TerraTransport de Terre-Neuve perde environ 30 millions de dollars, montant qui ne sera compensé par aucune subvention du gouvernement fédéral.

L'ASSURANCE SUR LES COMPTES DE BANQUE ET LES DÉPÔTS À TERME

Question n° 3150—M. Cossitt:

Au sujet de la réponse à la question n° 2628 où l'on dit notamment que le gouvernement envisage la possibilité de hausser le plafond actuel de \$20,000 de l'assurance sur les comptes de banque et les dépôts à terme et qu'il fera connaître sa politique «en temps et lieu», que signifie cette expression, et quand le gouvernement prévoit-il annoncer si l'on procédera à ces modifications pour mieux protéger les dépôts dont le montant augmente à cause de l'érosion du dollar?

L'hon. Pierre Bussièrès (ministre d'État (Finances)): En ce qui concerne le ministre des Finances, la Société d'assurance-dépôts du Canada m'a informé que nous ne sommes pas en mesure, à ce moment-ci, de vous signaler quelles mesures, s'il en est, seront proposées au Parlement en vue de faire modifier la limite actuelle d'assurance-dépôts de \$20,000. Toutefois, le gouvernement se propose d'introduire des aménagements à la loi sur les compagnies fiduciaires et à la loi sur les compagnies de prêt dans un avenir assez rapproché et il semblerait approprié que toute discussion par le Parlement de la justesse de la limite actuelle ait lieu à ce moment-là.

SEAE—LES DÉPENSES RELATIVES AUX RÉCEPTIONS

Question n° 3191—M. Cossitt:

1. Pour chacune des quatre dernières années, combien le ministre des Affaires extérieures a-t-il dépensé en réceptions, y compris les divertissements, les alcools et vins, a) à l'étranger, b) au Canada?

2. Dans chaque cas, a) quel est le total des quatre années, b) a-t-on servi uniquement des boissons canadiennes et, sinon, pourquoi, c) le gouvernement a-t-il pour principe de ne servir, dans nos établissements situés à l'étranger, que de la bière, des alcools, des vins et liqueurs fabriqués au Canada et, sinon, pourquoi?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):

	A l'étranger	Au Canada
1. 1977-1978	3,535,841	833,439
1978-1979	3,981,483	723,957
1979-1980	4,009,374	340,876
1980-1981	4,655,445	1,029,977
2. a) 1977-1978	4,369,280	
1978-1979	4,705,440	
1979-1980	4,350,250	
1980-1981	5,685,422	

b) et c) Dans les réceptions qu'il donne au Canada, le ministère sert dans la mesure du possible des boissons canadiennes comme le whisky, le gin ainsi que de la bière et du vin canadiens. Cependant, en certaines occasions, les exigences du